

Assemblée générale ordinaire des adhérents au PERIN Gan Nouvelle Vie du 11 octobre 2023

Sommaire

Ouverture	2
Présentation du Comité de surveillance	2
Rapport d'activité 2022	3
Budget prévisionnel pour 2024	5
Election de membres du Comité de surveillance	5
Délégation de pouvoirs	6
Questions diverses	6

Ouverture

Elie EL HAWA

Président du Comité de surveillance

La séance est ouverte à 11 heures 30.

Conditions de quorum et de délibérations :

Selon l'article 35 des statuts de l'Association :

*L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si **mille adhérents ou un trentième des adhérents** au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.*

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

*Les résolutions présentées sont adoptées à la **majorité simple** des votes exprimés.*

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 319 adhérents ont donné pouvoir,
- 4 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au PERIN convoqués à cette Assemblée Générale étant de 49 383, le quorum n'est pas atteint sur première convocation.

L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'assemblée générale est ouverte sur deuxième convocation à 11 heures 45.

Sommaire

- Présentation du Comité de surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2022
- Budget prévisionnel pour 2024
- Election de membres du comité de surveillance
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Présentation du Comité de surveillance

Elie EL HAWA

Président du Comité de surveillance

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL
 - Amédée MENARD
- Membres élus par l'assemblée générale représentant les adhérents du PERIN GAN Nouvelle Vie
 - Elie EL HAWA, Président du Comité de surveillance
 - François-Frédéric DUCOS
 - Olivier FALLA-ETZOL

Le Comité de surveillance du PERIN s'est réuni :

- le 13 décembre 2022 pour être informé de la gestion du plan GAN Nouvelle Vie et du taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- le 29 mars 2023 pour la présentation du rapport de l'assureur concernant la gestion du plan pour l'exercice 2022.

Rapport d'activité 2022

Ancelin CHAISE

Responsable Actuariat Epargne Retraite Groupama Gan Vie

Affaires nouvelles en 2022

14 042 adhésions (16 637 en 2021) :

- Réseau Gan Prévoyance : 46 % ;
- Réseau Gan Patrimoine : 28 % ;
- Réseau GAN Assurances : 26 %.

Portefeuille au 31 décembre 2022 :

49 017 contrats (36 339 contrats au 31/12/2021) :

- Réseau Gan Prévoyance : 45 %
- Réseau Gan Patrimoine : 31 %
- Réseau Gan Assurances : 24 %

Les modes de gestion choisis :

- Gestion Pilotée : 96 %

- Gestion Libre : 4 %

40 % des contrats ont été souscrits avec une garantie de prévoyance.

Il est observé que le réseau Gan Patrimoine affiche fort logiquement moins de garanties de prévoyance que le réseau Gan Prévoyance.

Le portefeuille compte 45 % de femmes et 55 % d'hommes; l'âge moyen à la souscription s'élève à 47,3 ans.

Evolution des cotisations

Au 31/12/2022, le montant des cotisations s'élève à 232,5 millions d'euros, dont 106,8 millions d'euros correspondant à des transferts entrants.

En 2022, la prime moyenne annuelle globale s'élève à 2 563 euros.

Au 31/12/2022, les unités de compte représentent 87 % des cotisations.

Evolution des prestations

Sur l'exercice 2022, les prestations versées représentent 53,7 millions d'euros (rachats : 15 % - termes : 72 % - décès : 3 % - transferts sortants : 10 %).

Au 31 décembre 2022, 12 rentes viagères étaient en service.

Evolution des encours

Au 31/12/2022, le montant des provisions mathématiques s'élève à 660 millions d'euros (dont 66 % en unités de compte), en hausse de 19 % par rapport au 31 décembre 2021, malgré la contreperformance des unités de compte.

La revalorisation du fonds en euro pour 2022 a été fixée à 1,3 % en gestion libre ; en gestion pilotée, le fonds euro est revalorisé au taux de 1,8 %, grâce à l'ajout d'un bonus de 0,5 point.

Par ailleurs, s'agissant des unités de compte, nous avons observé une forte remontée des taux et une baisse des actions, tandis que la trésorerie est restée stable ; les performances annuelles en 2022 n'ont pas été satisfaisantes, qu'il s'agisse des actions ou du volet obligataire.

Un intervenant

Qu'en sera-t-il de la participation au bénéfice en 2023 ?

Ancelin CHAISE

Les performances n'ont pas été satisfaisantes en 2022, des opérations commerciales ont été mises en œuvre en 2023, et une hausse est attendue pour la fin de l'année en cours.

Un intervenant

Il serait souhaitable de porter le ratio ne serait-ce qu'à 2,5 %, afin d'épouser la tendance du marché.

Ancelin CHAISE

Je prends note de votre remarque.

Elie EL HAWA donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée générale prend acte de la présentation du rapport de l'assureur sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan « Gan Nouvelle Vie », après information du Comité de surveillance ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel pour 2024

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

Le budget 2023 effectivement constaté en fin d'année 2023 s'avère proche au budget prévisionnel ; le budget prévisionnel 2024 doit composer avec la baisse sensible du droit d'entrée décidée par le conseil d'administration et qui entraînera une diminution des produits, dont le montant restera néanmoins relativement substantiel. Dans le même temps, les charges vont rester stables, toutefois en légère augmentation compte tenu des actions de communication qu'il est prévu de mettre en œuvre dans les mois à venir.

Elie EL HAWA donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2024, approuve ce budget ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Election de membres du Comité de surveillance

Le Président indique que le mandat des membres du Comité de surveillance élus par l'AG du 29 septembre 2020 est arrivé à terme. Il est proposé aux adhérents de les renouveler dans leurs fonctions.

Elie EL HAWA donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance de Monsieur François-Frédéric DUCOS, Agent Banque de France, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur François-Frédéric DUCOS ne détient ou n'a détenu au cours des trois années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Elie EL HAWA donne lecture de la quatrième résolution :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance de Monsieur Elie EL HAWA, Directeur général délégué de l'Institution de Prévoyance IPECA, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui

prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Elie EL HAWA ne détient ou n'a détenu au cours des trois années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Elie EL HAWA donne lecture de la cinquième résolution :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance de Monsieur Olivier FALLA-ETZOL, Conseil en management et services informatiques, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Olivier FALLA-ETZOL ne détient ou n'a détenu au cours des trois années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoirs

Elie EL HAWA donne lecture de la sixième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Un intervenant

Des postes sont-ils à pourvoir ?

Elie EL HAWA

Non car 2 autres membres seront désignés par le Conseil d'administration, ce qui portera à 5 le nombre total de membres de ce Comité de surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.